

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM- 163-2026

RÈGLEMENTATION PERMANENTE

OBLIGATION PORT DU CASQUE

ENGINS DE DÉPLACEMENT PERSONNEL MOTORISÉS

Michel RONFARD, Maire de la Commune de Saint-Marcel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales articles L2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu le décret n° 2019-1082 du 23 octobre 2019, relatif aux engins de déplacement personnel motorisés,

Considérant le développement des Engins de Déplacement Personnel Motorisés sur l'ensemble de la commune et les risques croissants d'accidents impliquant des trottinettes électriques ou engins motorisés assimilés sur le territoire communal,

Considérant que le renforcement des mesures de protection notamment par le port systématique du casque contribue à réduire considérablement la gravité des accidents en cas de chute,

Considérant qu'il appartient au Maire de la commune de prendre toutes mesures utiles pour garantir la sécurité publique,

Considérant que des actions préventives liées à l'utilisation des Engins de Déplacement Personnel Motorisés ont été effectuées par le service de Police Municipale de Saint-Marcel,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : A compter du 28 juillet 2026, le port d'un casque homologué est obligatoire pour les conducteurs d'un Engin de Déplacement Personnel Motorisé (Trottinettes électriques, gyropodes, ...), sur l'ensemble des voies et espaces publics de la commune.

Article 2 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de deux mois à dater de sa publication

Fait à Saint-Marcel, le 28 juillet 2026

Le Maire,

Signé : Michel RONFARD

Pour copie conforme,
Michel RONFARD
Maire,

